

ESTÉREL CÔTE d'AZUR AGGLOMÉRATION**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : En exercice : 48 Présent : 43	Séance du : 15 juin 2021	Date de publication : 23 juin 2021
---	---------------------------------	---

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 9 juin 2021, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - CAYRON Jean - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - SOLER Annie - HUMBERT Cédric - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - JEANPERRIN Brigitte - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - SARRAUTON Thierry - CREPET Sandrine - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - PECOUL Christopher - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

- BARBIER Jean-Louis donne procuration à PERONA Patrick - DEBAISIEUX Jean-François (donne procuration à Frédéric MASQUELIER de la délibération n°69 à la délibération n°78 - absent de la délibération n°79 à la délibération n°85 - donne procuration à Frédéric MASQUELIER de la délibération n°86 à la délibération n°)

NON REPRESENTES :

FRADJ Laurence - POUSSIN Julien - DEBAISIEUX Jean-François - CURTI Fabrice

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christopher PECOUL.

Approbation du PV du Conseil du 25 mars 2021.

Délibération n° **69**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Désignation d'un représentant du Conseil communautaire pour siéger au conseil syndical de l'ASA « fleuve d'Agay- Aménagement et entretien »**

Synthèse : L'ASA « Fleuve d'Agay – Aménagement et entretien » a pour objet principal de réaliser les travaux nécessaires à la conservation du cours d'eau et à la protection collective des propriétés bâties contre le risque inondation. Au regard des compétences de la communauté d'agglomération en ce domaine, les statuts de l'ASA prévoient qu'un représentant du conseil communautaire est membre de droit du syndicat. Il convient donc de procéder à sa désignation.

LE CONSEIL PROCLAME :

Monsieur Maxime GRILLET en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération « Estérel Côte d'Azur Agglomération » comme membre titulaire du syndicat de l'ASA « Fleuve d'Agay – Aménagement et entretien ».

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 44 voix POUR et 1 ABSTENTION (SERT Richard).

Délibération n° **70**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Rapport d'activités 2020 de la Communauté d'Agglomération**

Synthèse : Comme chaque année et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération réalise un rapport annuel d'activité pour présenter, de façon synthétique les principales actions conduites par les services durant l'année écoulée. Ce document témoigne de la diversité des missions et des compétences de la collectivité tout en réaffirmant ses priorités.

Résultat du vote : PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **71**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Contrat de relance et de transition écologique
Convention cadre 2021-2026 avec l'Etat - Autorisation de signature**

Synthèse : Pour accompagner la relance économique dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités de signer un nouveau type de contrat : le « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » (CRTE), contrat unique regroupant les différents dispositifs d'aide de l'Etat pour accompagner et financer les projets du territoire autour de l'ambition de transition écologique avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques. Ce contrat, conclu pour la période 2021-2026, doit être signé au plus tard à l'automne 2021.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **72**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Projet de réaménagement du Front de mer de Fréjus-Plage et Saint-Raphaël
Adhésion à un groupement de commandes et élection de membres de la
commission d'appels d'offres**

Synthèse : Le projet d'intérêt communautaire de réaménagement du Front de mer de Fréjus-Plage et Saint-Raphaël requiert la constitution d'un groupement de commandes entre Estérel Côte d'Azur Agglomération, la commune de Fréjus, la commune de Saint-Raphaël, la Régie d'Exploitation des Parcs de Stationnement publics de la ville de Fréjus, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et la Régie des ports Raphaëlois. La communauté d'agglomération serait le coordonnateur de ce groupement.

Il y a lieu de ce fait, d'une part d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à a signer, et d'autre part de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant appelés à siéger à la commission d'appels d'offres (C.A.O.) ad hoc.

LE CONSEIL :

APPROUVE le rapport présenté,
A LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS par 44 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. SERT).

PROCLAME

- Madame Josiane CHIODI comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, à l'unanimité,
- Monsieur Gilles LONGO comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, à la majorité des membres présents et représentés par 43 voix et 2 voix pour Monsieur Emmanuel BONNEMAIN.

Délibération n° **73**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Projet de réaménagement du Front de mer de Fréjus-Plage et Saint-Raphaël
Avenant de transfert partiel d'un accord-cadre**

Synthèse : Le périmètre de l'opération d'aménagement d'intérêt communautaire relative au réaménagement du Front de mer de Fréjus-Plage et Saint-Raphaël intègre certaines des emprises ayant fait l'objet d'un accord-cadre entre la ville de Saint-Raphaël et l'agence Guillermin.

Il convient donc, dans le cadre de la réalisation de cette opération d'aménagement, de procéder à un avenant de transfert partiel de cet accord cadre pour confier la maîtrise d'ouvrage des interventions sur les emprises concernées à Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 44 voix POUR et 1 voix CONTRE (SERT Richard), ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **74**
Rapporteur : **M. ISEPPI, Vice-Président**
Titre : **Promotion touristique du territoire : Plate-forme de marque et modalités de création du nouvel office de tourisme intercommunal**

Synthèse : La présente délibération a pour objet de délibérer sur la démarche de la « plate-forme de marque » menée par l'association de promotion touristique Estérel Côte d'Azur et d'approuver les modalités de mise en œuvre et les objectifs du futur office de tourisme intercommunal.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 44 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. SERT), ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **75**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Commission d'appels d'offres (CAO) de groupement de commandes bornes de rechargement - Elections de membres**

Synthèse : Estérel Côte d'Azur Agglomération est membre du groupement de commandes pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.
Il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission d'appels d'offres (C.A.O.) ad hoc.

LE CONSEIL PROCLAME :

- Madame Josiane CHIODI comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres,
- Monsieur Gilles LONGO comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 43 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Messieurs BONNEMAIN et SERT).

Délibération n° **76**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Mesures en direction du quartier prioritaire de la Gabelle**

Synthèse : Face aux violences urbaines qui ont frappé les villes de Saint-Raphaël et de Fréjus dans la nuit du 8 mai dernier, diverses mesures s'imposent : classement du quartier prioritaire de La Gabelle en Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) ; conditionnement des garanties d'emprunt accordées par Estérel Côte d'Azur Agglomération à l'engagement écrit des bailleurs sociaux de résilier, sans délai, les baux de leurs résidents qui ne respecteraient pas la loi ; suspension des aides publiques de la Communauté d'Agglomération aux familles manifestement défaillantes et aux structures ne coopérant pas aux mesures adoptées dans le cadre de la Politique de la Ville.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **77**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Remise en état raisonnée de la propriété d'Estérel Côte d'Azur Agglomération sise quartier Le Défends - Cadastrée AN 594 et AN 737 sur la commune de Roquebrune-sur-Argens**

Synthèse : La présente délibération a pour objet d'autoriser le Président d'entreprendre toutes démarches utiles, signer tous projets, actes et documents relatifs à la remise en état raisonnée de la propriété de la communauté d'agglomération sise Quartier le Défends, parcelles cadastrées AN 594 et AN 737 à Roquebrune sur Argens à la suite d'apports illégaux de remblaiements par des tiers.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **78**
Rapporteur : **M. DECARD, Vice-Président**
Titre : **Désignation du directeur de la régie du théâtre intercommunal « Le Forum »**

Synthèse : A la suite du départ de M. Rémi Moreau, il convient, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, que le Conseil communautaire désigne, sur proposition du Président, le nouveau directeur de la régie du Théâtre intercommunal « Le Forum », Monsieur Alexandre GUILLE.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **79**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Comptes de gestion 2020 - Budget principal / Budgets annexes**

Synthèse : Le compte de gestion est un document établi par le comptable public de l'EPCI. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. La présente délibération consiste à approuver les comptes de gestion 2020 des différents budgets de la communauté d'agglomération.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS, ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **80**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2020 - Budget principal**

Synthèse : Les résultats de clôture 2020 du budget principal s'établissent comme suit :

- besoin de financement de la section d'investissement : 6 426 406,53 €
- excédent de la section de fonctionnement : 14 930 827,96 €

Soit un résultat cumulé de 8 504 421,43 €.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **81**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2020 - Budget annexe Eau**

Synthèse : Les résultats de clôture 2020 du budget annexe Eau s'établissent comme suit :

- besoin de financement de la section d'investissement : -1 026 097,85 €
- excédent de la section d'exploitation : 2 532 927,22 €

Soit un résultat cumulé de 1 506 829,37 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **82**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2020 - Budget annexe Assainissement**

Synthèse : Les résultats de clôture 2020 du budget annexe assainissement s'établissent comme suit :

- besoin de financement de la section d'investissement : - 2 186 684,73 €
- excédent de la section d'exploitation : 7 918 471,36 €

Soit un résultat cumulé de 5 731 786,63 €

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **83**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2020 - Budget annexe GEMAPI**

Synthèse : Les résultats de clôture 2020 du budget annexe GEMAPI s'établissent comme suit :

- besoin de financement de la section d'investissement : - 829 715,31€
- excédent de fonctionnement de la section d'exploitation : 844 491,44 €

Soit un résultat cumulé de 14 776,13 €.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **84**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2020 - Budget annexe Office de Tourisme**

Synthèse : Les résultats de clôture 2020 de ce budget annexe s'établissent comme suit :

- besoin de financement de la section d'investissement : -28 245,14 €
- excédent de la section de fonctionnement : 234 898,35 €

Soit un résultat cumulé de 206 653,21 €.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **85**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2020 - Budget annexe Zones d'activités**

Synthèse : Les résultats de de clôture 2020 du budget annexe Zones d'Activités s'établissent comme suit :

- besoin de financement de la section d'investissement : - 1 282 487,00 €
- excédent de la section de fonctionnement : 448 643,73 €

Soit un résultat cumulé de - 833 843,27 €.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **86**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Compte administratif 2020 - Budget annexe Grand Capitou**

Synthèse : Les résultats de clôture 2020 du budget annexe Grand Capitou s'établissent comme suit :

- excédent de la section d'investissement : 2 382 925,22 €
- excédent de la section de fonctionnement : 2 992 784,05 €

Soit un résultat cumulé de : 5 375 709,27 €.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **87**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2020**

Synthèse : Il est demandé au Conseil d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 des différents budgets de la communauté d'agglomération. Cette affectation doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2020, ce qui est le cas pour le budget principal et les différents budgets annexes.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **88**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Décision Modificative n°1 - Budget annexe Eau 2021**

Synthèse : La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2021. Les contributions définitives d'achat d'eau 2020 et les contributions prévisionnelles 2021 du SEVE ont mis en évidence une insuffisance de crédits sur les différents chapitres concernés. Il s'agit également de virer des crédits du chapitre 23 « Immobilisations en cours » au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » à la suite d'une erreur d'imputation lors du budget primitif.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **89**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Décision modificative N°1 - Budget annexe GEMAPI 2021**

Synthèse : La décision modificative consiste à ajuster les crédits inscrits au BP 2021. Les opérations relatives aux écritures d'amortissement des biens ont mis en

évidence une insuffisance de crédits sur les différents chapitres concernés. Il s'agit également de compléter les crédits du chapitre 041 « Opérations patrimoniales » à la suite de l'acquisition de parcelles à l'€ symbolique et l'acquisition à titre gratuit des biens (véhicules, outillages...) du service environnement affecté aux étangs de Villepey. Cette décision concerne uniquement des opérations d'ordre.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **90**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)**

Synthèse : La candidature de la communauté d'agglomération à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) a été retenue. Cet engagement se formalise par la signature d'une convention avec la DGFIP. Le compte financier unique a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est donc demandé au conseil d'approuver la convention et d'autoriser le Président à la signer pour une expérimentation au 1er janvier 2022.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **91**
Rapporteur : **Mme CHIODI, Vice-Présidente**
Titre : **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022**

Synthèse : La candidature de la communauté d'agglomération à l'expérimentation du CFU a été retenue. Cet engagement se formalise par la signature d'une convention avec la DGFIP. La mise en œuvre de cette expérimentation impose l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **92**
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, Vice-Président**
Titre : **Schéma de Cohérence Territoriale
Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée
n°2 du schéma de cohérence territoriale Var Estérel Méditerranée**

Synthèse : La loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), promulguée le 23 novembre 2018, a modifié par son article 42 les dispositions du Code de l'Urbanisme issues de la loi Littoral et confie aux SCoT le soin de dresser la liste des secteurs dits « déjà urbanisés » qui pourront être densifiés dans certaines conditions. La loi ELAN autorise le recours à une procédure de modification simplifiée, à condition que la procédure soit engagée avant le 31 décembre 2021. Le Président ayant

engagé par arrêté cette modification simplifiée, le Conseil communautaire doit délibérer pour définir les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **93**
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, Vice-Président**
Titre : **Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » - Refus des communes**
Prise d'acte par Estérel Côte d'Azur Agglomération

Synthèse : Par délibération n°25 en date du 26 juin 2017 le Conseil communautaire avait acté du refus à l'unanimité des communes membres de voir transférer la compétence PLU à la communauté d'agglomération. L'Etat avait donné aux communes un délai de trois ans avant que la question ne soit réétudiée. Par délibérations conjointes, les cinq communes membres, Fréjus, Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens, Saint Raphaël et les Adrets se sont à nouveau prononcées contre ce transfert. Il est donc demandé à l'assemblée communautaire de prendre acte du positionnement des communes et, de fait, du non-transfert de cette compétence.

Résultat du vote : PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **94**
Rapporteur : **M. ISEPPI, Vice-Président**
Titre : **Dispositif « Petites Villes de Demain » - Autorisations données au Président**

Synthèse : La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents documents et à lancer les études nécessaires à la mise en œuvre du dispositif « Petites villes de demain » pour la commune de Roquebrune-sur-Argens.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **95**
Rapporteur : **M. ISEPPI, Vice-Président**
Titre : **Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain collectif et scolaire - Avenant n°6**

Synthèse : Il s'agit par cette délibération de valider l'avenant n°6 de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport urbain collectif et scolaire. Cet avenant 6 a pour sujet la modification de la Contribution Financière Forfaitaire (CFF), à la suite des évolutions apportées au réseau en 2020 et 2021 relatives à la crise sanitaire et à la politique de relance économique du territoire.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **96**
Rapporteur : **Mme SOLER, Conseillère déléguée**
Titre : **Convention territoriale globale avec la CAF**

Synthèse : La présente délibération a pour objet d'avaliser la démarche de réalisation d'une convention territoriale globale, à la demande de la Caisse d'allocations familiales (CAF), avec celle-ci et les communes membres de la communauté d'agglomération, ainsi que d'éventuels autres partenaires concernés du territoire. Cette convention représente le nouveau mode d'intervention de la CAF dans ses différents domaines de partenariat avec les EPCI et les communes.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **97**
Rapporteur : **M. BOUDOUBE, Vice-Président**
Titre : **Modification du tableau des effectifs**

Synthèse : La présente délibération a pour objet la modification du tableau des effectifs en raison de mouvements de personnel et la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine, compte tenu de l'arrivée prévue dans les effectifs d'un agent relevant de ce cadre d'emplois.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS,
ADOpte LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **98**
Rapporteur : **Mme DELAUNAY KAIDOMAR, Vice-Présidente**
Titre : **Cessation de l'activité de la régie intercommunale Parc de Stationnement**

Synthèse : Depuis la crise sanitaire COVID-19 de mars 2020, la Régie Intercommunale Parc de Stationnement a rendu exceptionnellement gratuit le parking du CHI afin de faciliter la prise en charge totale du stationnement pour ses usagers. La Régie Intercommunale Parc de Stationnement est structurellement déficitaire, ce qui va à l'encontre de la législation concernant les services publics industriels et commerciaux (article L.2224-1 du CGCT). Compte tenu de la situation du parc de stationnement à proximité de l'hôpital et afin de répondre aux préoccupations du personnel et de la patientèle du centre hospitalier, il est souhaitable d'anticiper la fin de l'occupation temporaire du site du CHI,

ce qui est prévu par la convention d'occupation entre la communauté d'agglomération et le CHI et, conformément aux statuts de la régie, de fixer une date de fin des opérations de celle-ci, à compter du 30 septembre 2021.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRESENTÉS par 44 voix POUR et 1 voix CONTRE (SERT Richard), ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **99**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Délégations données au Bureau**

Résultat du vote : PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

Délibération n° **100**
Rapporteur : **M. MASQUELIER, Président**
Titre : **Délégations données à Monsieur le Président**

Résultat du vote : PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Conseil communautaire et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le

Le Président

Frédéric MASQUELIER